



Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le 01/12/2025

ID : 031-200023596-20251124-DP488_2025-DE

Berser
Levraudit

Toulouse, le 24 novembre 2025

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP488 - 2025

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A16-2025 portant abrogation de l'arrêté n° A20231211-66 et délégation de fonction à Monsieur Rémi RAMOND ;

Considérant le point A4-2 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°102MS2024, faisant suite à l'accord cadre 110AC2022, relatif aux prestations d'ingénierie pour la révision du schéma directeur des eaux usées et de gestion des eaux pluviales et de ruissellement et des zonages associés de la commune de RIEUMES, notifié le 25 février 2025, à l'entreprise SCE ;

Considérant la nécessité d'acter des adaptations techniques pour circonstances imprévues ;

décide

Article unique : d'approuver l'avenant n°1 au marché n°102MS2024, ayant pour objet d'acter des adaptations techniques « circonstances imprévues », soit une augmentation de 10.65 % du montant initial du marché, prise sur la base de l'article R 2194-5 du Code de la commande publique.

Rémi RAMOND

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président